FICHE DE PRESSE

«Qui est responsable du réseau d'eaux usées ?» A partir du 1er janvier 2015, on pourra répondre sans hésiter : la Communauté de Communes des Olonnes. **Une avancée que l'on doit au processus de fusion dont l'un des principaux objectifs est de viser à plus de simplicité et d'efficacité.** Jusqu'à présent 4 collectivités se partageaient la compétence «Eaux usées». Un vrai casse-tête administratif ! Désormais, **la CCO sera toute seule aux commandes**. Plutôt pratique pour **l'usager qui aura un interlocuteur unique**. Au passage, ce transfert aura permis de suivre l'une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui demandait à la CCO d'exercer pleinement la compétence «eaux usées».

DES MOYENS HUMAINS MUTUALISES

Côté personnel, les cartes ont été entièrement redistribuées. Les agents des mairies viendront renforcer l'équipe communautaire. 2 hydrocureurs poseront leur valise à la CCO tandis que 4 agents communaux se partageront entre leur mairie d'origine et la com' de com' qui embauchera, pour compléter son équipe, un responsable de service ainsi qu'un technicien d'entretien. Au final, sur l'agglo, **9 agents seront en charge de l'assainissement contre 12 auparavant**.

UNE FACTURE MAÎTRISEE

Qui dit transfert, dit également tarif unique. Comme jusqu'à présent la partie «Collecte et traitement des eaux usées» de la facture d'eau était différente sur les 3 communes, **un prix moyen a été fixé**. S'aligner sur le tarif le plus bas aurait été plus démagogique que responsable. Les normes en matière d'assainissement évoluent régulièrement et obligent les collectivités à investir. A la CCO on a donc opté pour une uniformisation en douceur et qui sera menée sur 3 ans.

Exemplaire, car mené en un temps record et en utilisant les compétences internes des 4 collectivités et non les services coûteux d'un cabinet extérieur, ce transfert témoigne de la volonté des élus de mener à bien le projet de création d'une commune unique et d'une communauté d'agglomération. La fusion on en parlait, désormais on la fait !

Communauté de Communes des Olonnes

l'Energie océane aux Sables d'Olonne

EAUX USEES : MODE D'EMPLOI

Vous vous posez des questions sur le réseau d'eaux usées ?
La CCO a des réponses !

Assainissement collectif

POURQUOI OPTER POUR LE VERTICAL ?

Une colonne de chute «eaux usées» fonctionne si elle est posée verticalement et munie d'un évent. Soyez vigilant au moment de l'installation !

A QUOI SERT UN SIPHON ?

Vous faites la chasse aux mauvaises odeurs ? Posez des siphons sur tous vos appareils *(baignoire, lava-bo...)* raccordés aux canalisations.

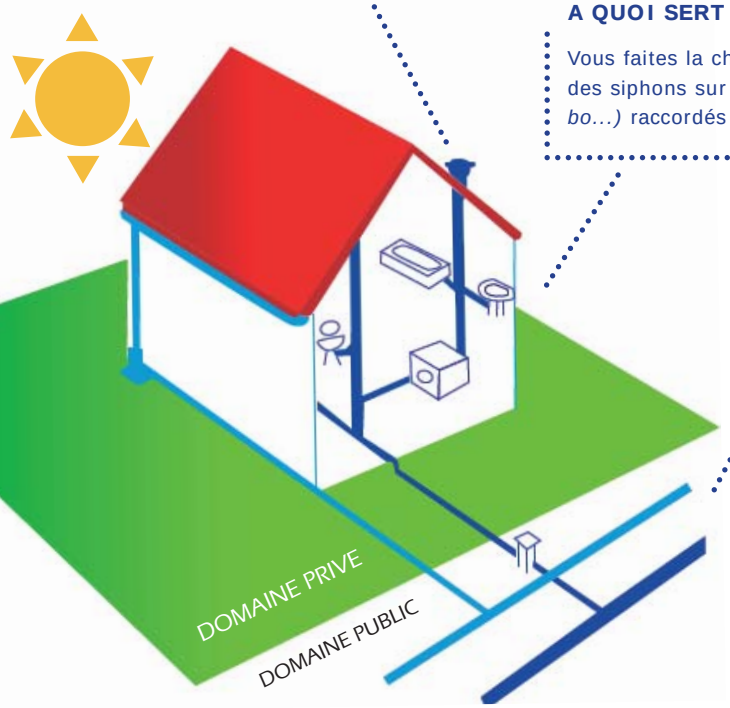

SUIS-JE EN SEPARATIF ?

Toutes les eaux ne se ressemblent pas ! Pour les séparer, prévoyez :

- 1 réseau «eaux usées» (bleu marine)
- 1 réseau «eaux pluviales» (bleu clair)

QUELLE EST L'UTILITE D'UN CLAPET ANTI RETOUR ?

Si vous possédez des appareils d'évacuation se trouvant sous le niveau de l'égout public, un clapet anti-retour est le meilleur moyen d'éviter le reflux des eaux usées. Ce dispositif doit être installé sur l'espace privé. Son entretien est à votre charge.

COMMENT SE BRANCHER SUR LE RESEAU ?

La CCO vous transmet sur simple demande les **formulaires nécessaires et le plan de récolement**.

Attention ! **Sur le domaine public vous devez recourir aux services d'une entreprise agréée par la CCO pour réaliser votre branchement «eaux usées».**

Des **listes** sont à votre disposition à la Communauté de Communes .

QUAND PROGRAMMER UN CONTROLE DE CONFORMITE ?

Lorsque vous vendez un bien immobilier, pensez qu'un contrôle de conformité de votre réseau «eaux usées» est obligatoire. Il est demandé par le notaire et doit être réalisé par une entreprise agréée par la CCO.

UN SEUL INTERLOCTEUR

En matière d'eaux usées, ayez désormais le réflexe CCO.

Com' de Com'des Olonnes
Service Assainissement
3 avenue Carnot
85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 02 51 23 86 05

technique@cc-olonnes.fr

EN CAS D'URGENCE !

Du lundi au vendredi entre 17 h 00 et 8 h 00, le week-end et les jours fériés vous pouvez appeler le :

02 53 59 40 09

Assainissement non collectif

A QUOI EST TENU UN PROPRIETAIRE DE FOSSE SEPTIQUE?

Si vous êtes propriétaire d'une fosse septique, assurez-vous que tous les contrôles nécessaires ont bien été effectués.

- contrôle diagnostic
- contrôle de bon fonctionnement
- contrôle de conformité (si je cède mon bien)
- contrôle d'exécution (si je crée une nouvelle fosse)

Rédaction, création graphique, dessin : Service Communication de la CCO (Virginie ROUX) - Photos : michelmi, Fotolia (plus)

Communauté de Communes des Olonnes
l'Energie océane aux Sables d'Olonne

Une agglo unique !

Le Château d'Olonne

les Sables d'Olonne

Olonne sur-mer Naturellement !